



**CORPORATION DE LA  
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

**PROCES-VERBAL - COMITÉ DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS  
MUNICIPALES**

le 5 septembre 2024

Salle du Conseil

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

**PRÉSENT:** Renée Forcier, membre  
Sumaila Gariba, membre  
André J. Lalonde, conseiller  
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller  
Frédéric Desnoyers, trésorier  
Karine McCulloch, greffière adjointe

**ABSENT:** Stephane Fournier, conseiller

**1. Ouverture de la réunion**

Le président ouvre la réunion à 19h14.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** André J. Lalonde

**Appuyé par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Aucune

**4. Adoption des procès-verbaux**

**Proposé par** Sumaila Gariba

**Appuyé par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

Que le procès-verbal de la réunion du Comité du programme de subventions municipales du 19 juin 2024, soit adopté.

**ADOPTÉE**

## **5. Demandes de subventions reçues**

Frederic Desnoyers explique le sommaire des subventions attribuées pour 2024. Il n'a pas été en mesure de contacter Hammond Summer Celebration depuis que la subvention leur ont été attribuées. Les argents n'ont donc pas encore été versé, mais sont incluses dans le résumé des subventions allouées.

### **5.1 OktoberFest 2024**

Renée Forcier mentionne que le budget ne fait pas mention d'aucun autre commanditaire, d'aucune autre source de revenu externe et en déduit que l'évènement est auto-suffisant.

Suivant des questions, Frederic Desnoyers précise que l'organisme n'a pas fait de demande de soutien en nature.

Conseiller Lalonde mentionne que l'évènement est très en lien avec une brasserie de la région, qui n'est pas un organisme à but non lucratif et selon les informations fournis, l'évènement génère suffisamment de fond.

Conseiller Peladeau-Houle propose de ne pas allouer de fond à l'évènement. Le comité est d'accord à l'unanimité.

**Proposé par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyé par** Sumaila Gariba

Que le Comité du programme de subventions municipales recommande au Conseil de ne pas octroyer de subventions au OktoberFest 2024.

**ADOPTÉE**

### **5.2 La marche du chagrin - Journée du chandail orange par l'Indigenous Grassroots Circle of Eastern Ontario**

Frederic Desnoyers mentionne que cette organisation a déjà reçu des fonds en 2024, soit 2750\$ en financier et 830\$ en nature. Puisque le montant annuel maximal permis selon la politique est de 5000\$, il ne resterait que 1420\$ pour cette année. L'organisme a également demandé du soutien en nature de 342\$ pour cet évènement.

Renée Forcier regarde les montants octroyés par d'autres organismes et mentionne que le montant restant disponible est sous la limite de ce que le comité aurait pu allouer. Elle propose d'allouer le montant restant de 1078\$.

Le comité est d'accord à l'unanimité.

**Proposé par** Simon-Olivier Péladeau-Houle

**Appuyé par** André J. Lalonde

Que le Comité du programme de subventions municipales recommande au Conseil l'octroi des subventions suivantes :

- La marche du chagrin - Journée du chandail orange par l'Indigenous Grassroots Circle of Eastern Ontario pour un montant financier de 1078\$.

**ADOPTÉE**

## **6. Rapport sur les subventions matériels**

Frédéric Desnoyers explique que 3684\$ en soutien en nature ont été approuvés par le département des finances cette année. Il explique qu'il travaille avec les organisations pour voir ce dont elles ont besoin et comment la Cité peut les aider. La plupart du temps, ils ont besoin de plus que ce que la Cité peut leur offrir.

## **7. Sommaire**

Frédéric Desnoyers mentionne qu'il reste 7627\$ en soutien financier pour 2024, qui seront ajoutés aux subventions disponibles pour 2025, puisque c'était la dernière réunion pour les fonds 2024.

Les applications pour les fonds de 2025 débuteront en octobre 2024.

## **8. Discussion sur la politique du programme de subventions municipales et sur les termes de référence**

La présidente du comité, Renée Forcier, propose de réviser la politique et les termes de référence du comité, afin d'apporter des recommandations aux conseils.

Puisque le conseil se rencontre en novembre pour le budget de 2025, elle voudrait que les changements soient faits avant.

Frédéric Desnoyers mentionne que les demandes de subvention pour les événements de 2025 seront ouvertes du début octobre à la fin octobre 2024. Le comité pourra alors se rencontrer avant le budget de 2025 pour demander un budget au conseil pour les subventions de 2025.

### **Programme 3 : événements signatures**

Renée Forcier explique que pour elle, le programme 3 : événements signatures, qui sont traités de façon distincte et exclus du processus, manquent de transparence. Elle questionne la différence entre les événements signatures et les autres événements qui sont sujets au processus de demande. Elle suggère d'éliminer le programme 3 : événements signatures et de dresser une liste de vérification pour l'attribution des fonds qui ferait en sorte que ces organismes aient toujours des fonds.

Conseiller Lalonde souligne l'importance des événements qui se trouvent dans le programme 3 : événements signatures et de la possibilité de perdre ceux-ci, s'ils n'ont pas les fonds de la ville. Il mentionne que ces événements sont là pour assurer des événements dans les zones rurales. Il mentionne que le conseil ne veut pas laisser la décision des fonds pour ces événements au comité, car le comité pourrait changer de membres, ce qui ne garantirait pas les fonds à ces événements signatures.

Conseiller Péladeau-Houle partage le point de vue de conseiller Lalonde.

Sumaila Gariba mentionne que tous les événements sont importants, incluant ceux des communautés rurales. Il mentionne qu'une meilleure définition des événements signatures pourrait aider à distinguer ceux-ci des autres événements. Il est d'avis que tous les événements devraient faire une demande de subvention et passer le comité, mais qu'une considération spéciale pourrait être donnée à ces événements signatures.

Conseiller Lalonde précise que le conseil a la chance de réviser les événements signatures à chaque révision budgétaire et donc qu'une évaluation est faite à ce moment.

Renée Forcier propose donc de changer la définition du Programme 3 ; événements signature, afin d'assurer plus de transparence et mentionner que le conseil évalue tout de même les événements qui se trouvent dans cette liste.

Le comité s'entend donc sur une nouvelle définition du Programme 3 : événement signatures et de modifier la définition qui se trouve au point 6.0 Types de subventions.

Suivant des discussions sur les événements qui se trouvent dans le Programme 3, et des informations partagées par Frédéric Desnoyers, le comité demande également que l'événement ``Festival Clarence-Rockland`` soit retiré de la liste des événements signatures, puisqu'ils ont un budget distinct.

## **Autres modifications suggérées**

Frederic Desnoyers propose deux changements à la politique :

- Une fois que les argents sont donnés, la Cité ne peut pas aller récupérer l'argent si l'élévation génère des profits. Il propose plutôt de mettre que seulement dans le cas où l'événement n'a pas lieu, l'argent devra être retourné.
- Il suggère aussi de demander un état financier après l'événement afin de voir les dépenses et revenus de celui-ci. Ces rapports seront disponibles pour le comité si une nouvelle demande est faite pour le même élèvement dans le futur.

Conseiller Lalonde appuie les recommandations de Frederic Desnoyers en disant que ceci permettra de continuer à travailler avec les organismes et à bâtir une bonne relation.

20h16 : Conseiller Peladeau-Houle quitte la réunion et ne sera pas de retour.

Frederic Desnoyers propose un autre changement, suivant la situation du refus d'une subvention de ce soir. Il propose de changer les responsabilités du comité afin que seulement les recommandations de subventions aient au conseil, non les refus.

Tous les membres du comité présent sont d'accord.

Le comité discute également de la façon de traiter les demandes pour des événements qui ont pour but d'amasser des fonds pour des œuvres de charité, mais que ces fonds ne sont pas nécessairement tous versées dans notre communauté.

Conseiller Lalonde mentionne que les clubs sociaux de nos communautés font la même chose et que la majorité des fonds reviennent dans notre communauté. Lorsque le comité évalue la demande de subvention, si aucun des argents ne va revenir à la communauté, le comité a alors l'option de refuser la demande de subvention.

Une modification est aussi proposée au Point 7.0 Définition, afin de refléter un changement qui a déjà eu lieu dans la politique, mais n'a pas été corrigé, soit que les décisions de subvention en nature soient prises par le directeur des finances, et non le comité.

**Proposé par** Sumaila Gariba

**Appuyé par** André J. Lalonde

Que le Comité du programme de subventions municipales recommande au Conseil d'apporter les modifications suivantes aux politiques du programme de subventions municipales:

- Modifier la définition du Programme 3 : événements signatures, pour y lire:
  - Le programme 3 vise les événements signatures qui, du fait de leur importance pour la communauté, sont considérés comme distincts dans le cadre de ce processus. Ces événements doivent bénéficier d'un soutien annuel révisé par le conseil municipal ~~dans le cadre d'un accord distinct~~, indépendant du programme de subventions municipales. Afin de maintenir la transparence, voici la liste des événements :
- Modifier la liste des événements du Programme 3 : événements signatures, pour retirer l'événement 1, Festival Clarence-Rockland;
- Modifier la définition du Programme 3, qui se trouve au point 6.0 Types de subventions, pour y lire :
  - Programme 3. Identification d'événements signatures (événements annuels) ~~dans le cadre d'accords ou d'orientations~~ qui sont considérées comme distinctes de ce processus.
- Ajouter au point 8.0 Responsabilités, Rôles du Comité du programme de subventions municipal, le point suivant :
  - Approuver le refus d'une subvention d'aide financière.
- Modifier la définition du Comité du programme de subventions municipales (ci-après, le « Comité ») qui se trouve au point 7.0 Définitions, pour y lire :
  - le comité indépendant du Conseil, fonctionnant et nommé conformément au mandat approuvé par le Conseil, et auquel a été délégué le pouvoir d'examiner et faire des recommandations sur les subventions, ~~et l'approbation des demandes de soutien matériel et technique~~ conformément à la présente politique.
- Retiré du point 16.0 Considérations financières, la section qui dit : Toute subvention municipale qui n'a pas été dépensée au cours de l'année où elle a été reçue devra être restituée à la Cité et la remplacer par : Tout événement n'ayant pas eu lieu après le paiement de la subvention municipale devra être restituée à la Cité.

- Modifier le point 17.0 Rapport, pour y lire : Tous les organismes recevant un financement de la Cité doivent fournir un rapport financier afin de présenter les résultats de l'événement. Seulement les revenus et dépenses spécifiques à l'événement approuvé par le programme de subventions municipales doivent faire partie du rapport.

**ADOPTÉE**

**Proposé par** André J. Lalonde

**Appuyé par** Sumaila Gariba

Que le Comité du programme de subventions municipales recommande au Conseil d'apporter les modifications suivantes aux termes de références du programme de subventions municipales:

- Retiré la mention d'évaluation des contributions du point 1.1.b.
  - 1.1 b) d'évaluer de manière juste et équitable toutes les demandes de subventions ~~et de contributions~~

**ADOPTÉE**

## **9. Ajournement**

La réunion est ajournée à 21h45.

---

Renée Forcier, Président

---

Karine McCulloch, Greffière adjointe